

SÉANCE du 5 décembre 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

**Présents :** Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELETOILE

**Absents excusés :**

M. BARREAU Kévin

**Secrétaire de séance :** Mme Adeline GILBERT

**Date de convocation :** 29 novembre 2024

## **Délibération n°DCM-2024-37**

### **Adhésion au groupement de commandes de la CDC4B pour le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie pour la période 2025-2027**

Madame le Maire rappelle à son conseil que, afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, la commune s'est positionnée favorablement à la création d'un groupement de commandes pour le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie mené par la CdC, en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Ce groupement est établi pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025.

La Communauté de Communes des 4B sud Charente a lancé l'appel d'offres correspondant le 13 septembre 2024 avec une limite de réception des plis au 18 octobre 2024.

- 4 plis ont été reçus pour le lot 1 (contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie)

À la suite de la commission technique MAPA qui s'est tenue le 19 novembre 2024, les entreprises retenues sont les suivantes :

**LOT 1 :** MP Incendie pour un montant de 85.00 € HT, soit 102.00 € TTC

**LOT 2 :** déclaré sans suite (relancé)

Au regard des tarifs annoncés par la CdC, Madame le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour le lot 1. Elle rappelle qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER l'adhésion au groupement de commandes de la CdC4B pour le lot 1 - contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer les marchés correspondants ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus  
Le Maire, Sandrine POURTAU